



## Enfin une politique ambitieuse de la Petite Enfance en France, pour les familles les plus pauvres et pour toutes les familles

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 15 mars 2018

### Les entreprises de crèches partagent le constat que la crèche est un excellent outil d'intégration sociale

France Stratégie<sup>1</sup> explique qu'il existe un corpus de données, principalement anglo-saxonnes, assez convergentes pour affirmer qu'une **intervention précoce de qualité au cours de la petite enfance est susceptible de modifier en profondeur les perspectives d'intégration sociale et économique de ses bénéficiaires.**

Selon le prix Nobel d'économie James Heckman, l'investissement dans la Petite Enfance est **l'investissement éducatif le plus « rentable » pour la société**<sup>2</sup>.

Les **modes de garde collectifs favorisent le développement des capacités cognitives, d'expression et la confiance en soi des enfants**, ce qui contribue à les préparer aux attentes de l'école. Or moins d'échec scolaire, c'est moins de difficultés sur le marché du travail et, donc, un **risque de pauvreté à l'âge adulte atténué**<sup>3</sup>.

Les entreprises de crèches veillent à développer des projets pédagogiques et éducatifs de qualité ; **le jeu de la concurrence entre les entreprises de crèches ayant sur ce sujet été un véritable moteur d'innovation pédagogique au bénéfice de tous les enfants** accueillis dans nos entreprises de crèches. Les entreprises de crèches participeront au renforcement de la qualité globale de l'accueil et soutiendront la création d'un socle commun des professionnels de la Petite Enfance

### La Fédération Française des Entreprises de Crèches approuve les propositions d'Olivier Noblecourt visant à éradiquer la pauvreté des enfants.

Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a remis ce 15 mars à Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, ses propositions visant à **éradiquer la pauvreté des enfants.**

Les entreprises de crèches saluent ces annonces et prendront une part active à l'effort national demandé.

Elles **continueront à proposer des places aux familles les plus pauvres.** Aujourd'hui, du fait de l'optimisation de l'occupation des places des entreprises de crèches, c'est déjà 20% d'enfants payant moins de 1€ de l'heure qui sont accueillis régulièrement dans les établissements de la FFEC.

<sup>1</sup> L'investissement social, quelle stratégie pour la France, Novembre 2017 à La Documentation Française

<sup>2</sup> Travaux cités dans le rapport Terra Nova du 31 mai 2017 « **Investissons dans la Petite Enfance – l'égalité des Chances se joue avant la maternelle** »

<sup>3</sup> <http://www.voxeurop.eu/fr/2017/petite-enfance-5121588>



Les entreprises de crèches soutiennent l'objectif à l'horizon 2030 d'un accès universel aux modes d'accueil

Selon l'INED<sup>4</sup>, « Des chercheurs ont fait le constat **qu'il y a un lien entre les taux de natalité et les politiques de conciliation travail-famille** »

En 2017, la France a connu sa troisième année consécutive de recul des naissances : à 767 000 nouveaux-nés, son plus bas niveau depuis 20 ans.

Avec **436 000 places de crèches la France** ne peut pas accueillir les **2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans** et, tous modes d'accueil confondus, il n'y a que **56 places pour 100 enfants en moyenne**<sup>5</sup>.

L'Allemagne, face à la baisse des naissances a créé, avec les entreprises de crèches, 400 000 nouvelles places de crèches entre 2005 et 2018, quand la France peinait à en construire 150 000<sup>6</sup>. Résultat : en 2016, l'Allemagne a enregistré 792 000 naissances, un record depuis 1996 et son objectif de **810 000 places de crèches pour 2 millions d'enfants de moins de 3 ans** en 2018 devrait être atteint.

S'il est essentiel que l'Etat et tous les acteurs, dont les entreprises de crèches, prennent **leur part dans la lutte contre la pauvreté des enfants**, il faut aussi **continuer à faciliter la conciliation vie professionnelle – vie familiale et construire des places de crèches pour toutes les familles**.

Les entreprises de crèches, qui **portent la majorité des créations grâce aux soutiens des employeurs qui réservent des berceaux pour leurs salariés**, demandent la **liberté de construire des places de crèches**, là où des salariés en ont besoin, y compris en dehors des zones prioritaires.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale  
**06 38 54 49 73** [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

## Informations sur les Entreprises de Crèches

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **43 entreprises** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Tous les établissements sont **conventionnés par les CAF locales et agréés par les PMI locales**, ils sont d'excellente qualité. Par ailleurs, les **parents paient** dans les établissements **conventionnés PSU exactement le même prix** qu'en crèche municipale ou associative, basé sur le barème de la CNAF issu du Quotient familial. Dans les établissements **conventionnés CMG-PAJE**, les parents paient un **tarif qui ne dépasse pas 10€/heure**, taux maximum fixé par le règlement.

<sup>4</sup> Anne Salles, maître de conférences en études germaniques à l'Université Paris IV-Sorbonne et chercheuse associée à l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) [https://www.challenges.fr/monde/europe/allemande-la-natalite-s-ameliore-mais-reste-preoccupante\\_567505](https://www.challenges.fr/monde/europe/allemande-la-natalite-s-ameliore-mais-reste-preoccupante_567505)

<sup>5</sup> [http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/Accueil-Jeune-Enfant\\_2017-donnees2016.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/Accueil-Jeune-Enfant_2017-donnees2016.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web\\_0.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web_0.pdf)

#### Des entreprises de crèches, moteurs de la création des places de crèche

- Seulement 8 000 nouvelles places d'accueil ont été créées en 2016 selon la lettre d'information de l'ONAPE du 20 septembre : 6 300 en micros-crèches et 1 600 en multi-accueil<sup>[1]</sup> : plus de 1500 places ont été créées en MAC et 500 en micros par les seuls adhérents FFEC et la majorité des micro-crèches sont créées par des entreprises de crèche.
- Les **entreprises de crèche ont porté 70% des projets de création de places subventionnées en 2016** ; les communes n'en ont porté que 7% alors qu'elles portaient 54% en 2000

#### Plus de 16% des places de crèches aujourd'hui gérées par des entreprises de crèches

Les **entreprises de crèches représentent 16,25% des 436 400 places de crèche** au 31 décembre 2016.

- 38 200 places de crèches PSU, hors micro-crèches, soit 8,75% des 436 400 places d'accueil en EAJE
- Les micro-crèches, gérées en quasi-totalité par les entreprises, représentent 32 600 places soit 7,5% des 436 400 places d'accueil en EAJE.

#### Les entreprises de crèches, 24 000 emplois qualifiés.

De manière globale, il faut **1 salarié pour 3 berceaux**. Avec plus de 70 000 berceaux gérés par le secteur privé marchand, il s'agit de plus de **23 600 salariés directs**. Ces salariés sont en CDI, qualifiés (le travail auprès des enfants étant réservé à du personnel diplômé ou qualifié) et pérennes.

#### Les entreprises de crèches contribuent au rééquilibrage territorial de l'offre

Grâce au développement des offres de places aux salariés d'entreprises en réseau (le salarié choisit alors la crèche la plus proche du domicile ou du travail de l'un des deux parents), **les entreprises de crèches s'implantent plus régulièrement en dehors des zones d'activité économique et au plus proche des domiciles**. Cette approche a permis une réelle démocratisation de la crèche inter-entreprises, rendant les places en crèches accessibles à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les établissements accueillent des enfants de salariés de grands groupes comme de PME et TPE.

Permettre l'accès aux crèches inter-entreprises à toutes les entreprises a permis d'accélérer la création de crèches inter-entreprises sur tout le territoire, notamment dans des communes qui n'avaient pas les moyens de créer une crèche municipale. Cela contribue à un **rééquilibrage territorial de l'offre**.